



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAONE

Direction départementale des  
territoires  
Service Environnement et Risques  
Cellule Eau

**ARRETE DDT n° 211 du 17 août 2020**

portant agrément du président et du trésorier de  
l'association agréée de pêche et de protection du  
milieu aquatique de Melisey

**LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE**

**Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU le code de l'environnement, livre IV, titre III et notamment l'article L 434-3, R 434-25, R 434-27 et R 434-32 ;

VU la circulaire du 22 juillet 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative à la modification des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique et aux élections de leurs organes dirigeants ;

VU l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013 fixant le modèle de statuts des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique ;

VU l'adoption des statuts-type des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique par l'AAPPMA de Melisey le 7 mars 2013 au cours de son assemblée générale extraordinaire ;

VU l'arrêté PREF n° 146 du 20 mars 2014 portant approbation des statuts des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du département de la Haute-Saône ;

VU l'arrêté DDT n° 82 du 05 février 2016 portant agrément du président et du trésorier de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Melisey ;

VU le décret du 07 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône, Madame Fabienne BALUSSOU ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-2019-11-26-024 du 26 novembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Thierry Poncet, directeur départemental des territoires de la Haute-Saône ;

VU l'arrêté DDT/2019 n° 499 du 27 novembre 2019 portant subdélégation de signature de Monsieur Thierry Poncet, directeur départemental des territoires de la Haute-Saône, à ses collaborateurs ;

VU la lettre de démission du président de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Melisey, Monsieur Yves Chippaux, présentée le 21 février 2020 au bureau de l'AAPPMA ;

VU le compte-rendu de la réunion du bureau de l'AAPPMA de Melisey qui s'est déroulée le 21 février 2020 ;

VU l'élection par le conseil d'administration de l'AAPPMA de Melisey le 21 février 2020 de Monsieur Richard ALEXANDRE en tant que Président ;

SUR la proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Saône ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

L'arrêté DDT n°82 du 05 février 2016 portant agrément du président et du trésorier de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Melisey est abrogé.

### **Article 2 :**

L'agrément prévu à l'article R.434-27 du Code de l'environnement est accordé à :

Monsieur Richard ALEXANDRE demeurant 21 chemin du rapt des gouttes – 70290 Plancher-Bas, en tant que président de l'AAPPMA de Melisey

Monsieur Joel MASSON demeurant 7 rue du Champ du Puit – 70300 Villers les Luxeuil en tant que trésorier de l'AAPPMA de Melisey.

Leur mandat se termine le 31 décembre précédant l'expiration des baux de pêche consentis par l'État sur les eaux du domaine public.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **Article 4 :**

Le Secrétaire général de la Préfecture de Haute-Saône, le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet départemental des services de l'État et notifié à :

- Monsieur Richard ALEXANDRE président de l'AAPPMA de Melisey, domicilié 21 chemin du rapt des gouttes – 70290 Plancher-Bas ;
- M. le Président de la fédération de Haute-Saône de pêche et de protection du milieu aquatique – 4 avenue du Breuil - 70000 Vaivre et Montoille ;
- M. le Chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité, ZA Champ au Roi - 70000 Vaivre et Montoille ;
- Préfecture de la Haute-Saône - direction de la réglementation ;
- M. le Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Saône – 8 place Pierre Renet - BP 399 - 70 014 Vesoul cedex.

A Vesoul, le **17 AOUT 2020**  
Pour la préfète et par délégation,  
Le chef du service environnement et risques

Thierry HUVER